

**LE PRÉSIDENT :**

1590 D'accord. Merci. Je vous remercie infiniment, Madame.

**Mme DIANE LEBOEUF :**

1595 C'est un plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

1600 Bonne soirée! J'appelle monsieur Denis Lefebvre. Alors monsieur Denis Lefebvre sera accompagné de monsieur Jean Régnier, ils sont de Scène Ouverte. Messieurs, bonsoir!

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Bonsoir!

1605 **M. JEAN RÉGNIER :**

1610 Bonsoir! Alors on va vous faire une présentation en duo. Donc je m'appelle Jean Régnier, je suis impliqué dans Scène Ouverte depuis 2003. Je suis actuellement trésorier au conseil d'administration de Scène Ouverte.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Je suis Denis Lefebvre, je suis président de Scène Ouverte depuis quatre ans.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

C'est important que vous parliez directement dans le micro parce que notre personne à la sonorisation, il nous fait des gros yeux quand on ne fait pas ça.

**M. JEAN RÉGNIER :**

1620

Selon nous, le projet de la Société de développement Angus envisagé avec sa phase 2 consolide de façon durable et respectueuse l'environnement du secteur du Technopôle Angus, entre autres parce qu'on veut créer un véritable quartier vivant. C'est entre autres pourquoi Scène Ouverte appuie sans réserve ce projet.

1625

Quelques mots sur un quartier vivant. C'est quoi un quartier vivant? Pour nous, c'est un territoire qui va laisser place à la spontanéité, à l'émergence des rencontres et du partage entre des artistes et des citoyens. Un quartier vivant doit posséder des lieux qui sont conçus par et pour les artistes et où va s'exprimer une diversité qui catalyse les énergies collaboratives entre les citoyens et les artistes.

1630

Donc avec notre mémoire, Scène Ouverte défend l'importance des lieux de création, des lieux de production, des lieux de médiation culturelle afin de favoriser les actions concertées pour l'émergence de développement et la pérennité des quartiers vivants. Et on pense que c'est ce que le projet de la SDA propose.

1635

Brièvement, c'est quoi Scène Ouverte? C'est une initiative de mise en commun et de partage de ressources qui se décline en deux volets : un lieu de création et de production. Ce lieu-là, on l'appelle l'Atelier, en référence à un atelier qu'il y avait sur le site du Technopôle Angus autrefois, et donc un atelier qu'on souhaite voir ériger, voir construire sur le site du Technopôle Angus. Et aussi dans notre projet Scène Ouverte – en fait qui est une entreprise d'économie sociale, qui n'est plus un projet – il y a une cellule de gestion qu'on appelle un bureau d'accompagnement artistique qui agit comme une plateforme d'accompagnement et de développement pour les dix compagnies membres de Scène Ouverte. Et aussi pour des compagnies artistiques qui proviennent de l'extérieur, qui ne sont pas nécessairement membres de Scène Ouverte.

1640

1645

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1650           Donc Scène Ouverte, comme vient de le dire Jean, c'est une entreprise d'économie sociale qui regroupe dix compagnies. Donc à l'heure actuelle, il y a dix membres dont huit sont au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, c'est là qu'ils ont leurs bureaux actuellement. Les bureaux de Scène Ouverte aussi, le bureau d'accompagnement artistique qui est là, qui à l'heure actuelle comprend trois employés.

1655           Donc notre but, vous comprendrez que depuis plusieurs années, en fait en partenariat avec la CDC, la Corporation de développement communautaire de Rosemont et l'arrondissement, on a investi ce lieu-là, mais en fait, ce n'est pas un lieu vraiment adapté aux réalités de la création et de la production pour les compagnies membres qui sont majoritairement  
1660 des compagnies des arts de la scène et de la rue. Donc ça regroupe autant des compagnies qui... Donc c'est pluridisciplinaire, c'est autant des compagnies de théâtre, musique, danse, arts de la rue et pratique interdisciplinaire qui s'adressent autant aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

1665           **M. JEAN RÉGNIER :**

                  L'atelier qu'on souhaite voir ériger sur le site du Technopôle serait équipé d'une salle de production. Une salle de production, ça veut dire un lieu où on peut monter des spectacles comme dans une salle de spectacles, sauf que ce n'est pas une salle de spectacles. On ne  
1670 retrouve pas 300 sièges, 400 sièges, 500 sièges, c'est juste un lieu qui est équipé au niveau sonore, éclairage, etc., qui a une scène qui a de l'allure. Donc on travaille les projets avant de pouvoir les présenter ensuite en salle dans une dynamique professionnelle.

                  Donc une salle de production, deux salles de répétition, un atelier de confection  
1675 d'accessoires, de costumes, de décors légers je dirais, ça ne devient quand même pas un atelier de menuiserie, un atelier de costumes, des espaces d'entreposage, parce que chez nous, c'est important de pouvoir entreposer notre matériel au même endroit où on travaille, un espace d'accueil aussi et évidemment des espaces de bureaux.

1680 Donc tout ça pour favoriser la création, la production de spectacles d'OBNL artistiques qui sont déjà installés dans Rosemont-La Petite-Patrie.

1685 Et ce qu'on désire faire avec l'atelier, c'est véritablement rencontrer la communauté citoyenne aussi. Quand on parle de médiation culturelle, on a déjà beaucoup de groupes qui oeuvrent de ce côté-là, c'est aussi un espace qu'on désire doter d'accessibilité universelle, pas juste pour les personnes qui le fréquentent en tant que citoyens et citoyennes comme public  
1690 mais aussi comme artistes. C'est-à-dire que des artistes qui ont des handicaps physiques vont pouvoir travailler là. Ça va être plus que juste avoir une rampe ou des accoudoirs dans les salles de bain, etc., donc au niveau artistique, au niveau de la pratique artistique professionnelle, des artistes qui sont handicapés vont pouvoir travailler avec nous dans ce lieu-là. Pour nous, c'est un aspect important de notre projet au niveau de l'accessibilité universelle.

1695 Je voulais dire un mot aussi sur l'appellation « salle de spectacle ». On en a parlé quelques fois. Juste dire que c'est un terme technique quand on parle d'urbanisme. Nous, il n'est pas question d'envisager d'avoir une salle de spectacle de 4-500 places. On parle de lieu de production et de création.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1700 Parce qu'il faut savoir qu'essentiellement, il y a un déficit infrastructurel dans l'arrondissement. L'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, le troisième plus gros arrondissement en importance à Montréal, il y a eu un diagnostic qui a été fait pour le réseau Accès Culture en 2010, et les infrastructures actuelles ont été jugées déficientes, voire totalement inadéquates.

1705 Donc il y a un projet de maison de la culture, on est au courant, dans l'arrondissement, mais nous, on considère que notre projet, en fait, c'est un projet qui est complémentaire à un projet de la maison de la culture, justement en ce sens qu'il dote l'arrondissement d'équipements collectifs qui ont un usage en fait très différent d'une maison de la culture et d'une salle de diffusion.

1710 On sait qu'à Montréal, l'offre en termes de diffusion est très importante. Nous, notre  
souhait comme centre de création et de production, c'est de donner des espaces de création et  
de production aux organismes en lien avec la communauté, mais aussi en lien qui vient s'inscrire  
en complémentarité avec l'offre actuelle, donc vraiment qui s'inscrit dans l'écologie du milieu.  
Donc l'idée, c'est de créer des partenariats avec les diffuseurs actuels.

1715 Comme l'a dit Jean précédemment, notre organisme regroupe dix membres mais notre  
plateforme d'accompagnement artistique, pour qu'elle fonctionne dans son entièreté, doit se  
doter d'un lieu, d'un centre de création qui va permettre d'accompagner les projets de A à Z, de  
l'idéation jusqu'à la production et la diffusion ultimement qui n'aurait pas lieu dans le centre de  
1720 création et de production mais ailleurs dans un lieu, par exemple...

**LE PRÉSIDENT :**

Comme la maison de la culture.

1725

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Soit la maison de la culture, exact. Et à l'inverse, il n'est pas impossible qu'on puisse être  
un satellite de la maison de la culture d'une certaine manière où on peut accueillir soit des  
1730 résidences de création, des spectacles ponctuels. Parce qu'on sait très bien qu'un  
arrondissement qui regroupe 135 000 de population pourrait facilement accueillir trois maisons  
de la culture, en fait. Et donc il y a cette possibilité. Donc on se veut vraiment un complément à  
l'offre actuelle. Donc l'idée, c'est de travailler en partenariat avec les acteurs actuels.

1735 Comme type d'activités qu'on souhaiterait voir dans le centre de création, il y a aussi  
comme le disait Jean des activités de médiation culturelle. Il y a un paquet d'activités...

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Vous voulez me préciser de quoi il s'agit, de la médiation culturelle?

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1745 Bien, la médiation culturelle, ça peut prendre toutes sortes de formes. Par exemple, nous on parle ici de sensibilisation artistique, sensibilisation aux arts. Ça peut être... Et justement le type de projet de Scène Ouverte s'inscrit totalement dans la future politique culturelle, sans m'avancer sur le contenu de la politique culturelle du Québec, on sait quand même qu'il y a une dominante en termes d'arts citoyens, donc des arts, les citoyens qui s'investissent dans la création d'oeuvres d'art en partenariat avec des artistes professionnels, donc qui s'inscrivent dans des processus de création.

1750 Donc l'idée de la médiation ou de la sensibilisation artistique, c'est de travailler soit avec le citoyen, soit avec des écoles, des CPE, donc qu'on puisse les faire venir sur notre terrain de jeu comme artiste et que nous aussi on puisse en fait être un levier ou un moteur au développement et à, comment dire, au tissu social dans toutes ses... Je ne sais pas si je suis clair en fait comment je l'exprime.

**LE PRÉSIDENT :**

1760 Mais la médiation, ce n'est pas parce qu'il y a des conflits, non, non, c'est ça. C'est parce que c'est un mot qui est largement...

**M. JEAN RÉGNIER :**

1765 C'est une rencontre entre le citoyen, une œuvre artistique et l'artiste.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais ce n'est pas dans le cas où il y a une problématique.

1770 **M. JEAN RÉGNIER :**

Non, il n'y a pas de conflit, tout va bien.

1775 **M. DENIS LEFEBVRE :**

1780 Au contraire. Donc le type d'activités, on veut que ce soit un lieu vraiment adapté à la médiation comme je le disais où on peut accueillir des groupes du quartier, des écoles, des familles, des groupes scolaires. On peut multiplier les possibilités de contact direct entre la création et les artistes. Un lieu de réseautage, partenariat, entre organismes artistiques et communautaires, un espace de ressourcement et de formation continue aussi pour les professionnels, un lieu d'apprentissage pour les citoyens par l'organisation de camps de formation, de conférences et d'ateliers.

1785 Bref, un espace convivial et ouvert dans le quartier par l'entremise entre autres d'un café mais pas d'un débit de boisson où les citoyens sont en contact avec l'art et les artistes et de façon informelle et spontanée. Et aussi offrir une salle pour les organismes ou les entreprises qui sont présentes sur la SDA et qui cherchent d'avoir des lieux pour créer des événements.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ça, ce lieu est prévu sur la rue Molson, dans un des édifices qu'il y a là? Parce que c'est indiqué dans votre mémoire que vous prévoyez acheter un terrain puis... C'est ça. Mais on semblait nous dire que tout ça est associé à une problématique de financement.

1795 **M. JEAN RÉGNIER :**

De financement public, oui, c'est ça. Habituellement, le financement majeur qu'on va recevoir pour un projet comme ça va venir du ministère de la Culture, des Communications du Québec.

1800 Comme vous le savez, les dépenses étaient assez restreintes ces temps-ci, mais là semble-t-il qu'on s'achemine vers des jours meilleurs. Alors on a déjà déposé des dossiers avec le ministère, on a rencontré toutes les personnes qui sont au courant. Ça, ça se passe à la Direction régionale du ministère de la Culture. Donc on a déjà fait des approches, déposé des dossiers.

1805

La SDA nous a aidés, parce qu'elle nous aide depuis 2008 maintenant sur ce projet-là, à mettre sur pied un programme fonctionnel, technique. Pour les gens qui ne savent pas c'est quoi, c'est un gros document qui est rédigé et fait par les firmes d'architectes, dans lequel on a toutes les composantes matérielles d'un édifice comme le nôtre, par exemple, et tous les coûts qui sont associés à ça. Donc la SDA nous a aidés là-dedans et déjà on a déposé ça au ministère de la Culture. Ça fait qu'on est comme dans la pile des projets au ministère de la Culture au niveau de la Direction régionale. Mais on a une très bonne écoute au niveau du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, parce que tout ce qui est développement de territoire, de développement local, de proximité avec le milieu, c'est un avantage que le Conseil des arts de la Communauté urbaine désire soutenir.

1815

Je ne sais pas si on peut continuer?

**LE PRÉSIDENT :**

1820

Tout à fait, oui.

**M. JEAN RÉGNIER :**

1825

Brièvement. Donc quand on parle de quartier vivant, nous, on pense que si Scène Ouverte s'installe dans la phase 2 du Technopôle Angus, ça va créer de nouvelles opportunités pour les commerçants locaux. Ça va créer un nouveau lieu de vie culturelle qui va offrir un service de proximité accessible.



1830 On parle d'école, on a parlé d'école quelques fois sur ce projet-là. C'est évident pour nous que s'il y a une école qui s'installe là, on va établir des liens avec ces écoles mais même là, pas si loin que ça, il y a des écoles aussi autour du site.

1835 On pense aussi qu'on va participer à la transformation du site pour faire en sorte que ce soit un lieu vivant après 17 h, ce qui va le rendre plus sécuritaire, plus attractif pour les citoyens autour. On pense aussi que les activités qu'on va engendrer vont contribuer à la rétention des individus qui y travaillent. Donc on va contribuer à la qualité de vie de ce quartier-là.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1840 Entre autres, parce que même si on n'est pas une salle de diffusion, il y aura une programmation, ça c'est sûr, donc une programmation qui est très variable, qui va d'activités de médiation avec le public mais qui concerne aussi l'investissement d'une des places publiques qui sera attenante à Scène Ouverte, parce qu'on a plusieurs organismes au sein de Scène Ouverte qui sont des compagnies de théâtre de rue. Donc on a aussi un souci de programmer sur le site  
1845 des activités donc de type artistique qui seront sur la place centrale, celle qui fait le lien entre Molson et William-Tremblay.

Donc il y a une série d'activités qui seront mises en place par un comité artistique et pourquoi pas au sein duquel pourront peut-être siéger aussi les citoyens. Donc ça fait partie  
1850 aussi du mandat dont s'est doté Scène Ouverte.

**M. JEAN RÉGNIER :**

1855 Un petit mot pour moi en terminant. Nous on considère que c'est une grande chance qu'on a eue à Scène Ouverte de travailler avec la Société de développement Angus depuis 2008. C'est un OBNL, une entreprise d'économie sociale qui a une très grande expertise en immobilier pour des organismes culturels.

1860 On se rappelle qu'ils ont travaillé entre autres sur le projet du 222 à l'angle Saint-Laurent/Sainte-Catherine, la rénovation du théâtre La Licorne, le Diamant à Québec. Donc on ne travaille pas avec des deux de pique et on travaille avec des gens qui sont intéressés à créer véritablement un quartier vivant sur le Technopôle.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1865 En fait, dans le déploiement du Technopôle Angus qui a à cœur le développement durable, il faut savoir que le dernier échiquier, le dernier pion en fait à placer sur l'échiquier du développement durable, c'est définitivement le rôle essentiel que peuvent jouer les arts et la culture. Donc si on le considère comme un des piliers du développement durable, normalement il  
1870 devrait avoir sa place au sein d'un projet comme ça. Et c'est effectivement la chance que nous offre la SDA, c'est de pouvoir faire partie de ce projet-là en étant en fait le dernier, comme je disais, la dernière pièce maîtresse.

**LE PRÉSIDENT :**

1875 Et non la moindre. D'accord, je vous remercie beaucoup.

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

1880 Pour le bénéfice de tout le monde, j'ai bien compris – corrigez-moi si j'ai mal compris – que la salle de spectacle pour laquelle on demandait une autorisation sur le site de l'îlot central, c'était au fond l'atelier, sans que ce ne soit véritablement une salle de spectacle où, tous les soirs, 100 ou 200 personnes vont venir assister à quelque chose. Ce ne sera pas  
1885 nécessairement utilisé à grandeur d'année pour le public mais ce sera un lieu... Il n'y aura pas une autre salle de spectacle. C'est ça que je veux préciser.

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Est-ce que c'est une salle de spectacle où le public a accès ou si c'est strictement pour monter des spectacles qui seront diffusés ailleurs?

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1895 C'est-à-dire que c'est principalement pour des spectacles qui seront diffusés ailleurs mais c'est aussi une salle qui pourra accueillir du public de manière ponctuelle.

**LE PRÉSIDENT :**

1900 Combien de personnes?

**M. DENIS LEFEBVRE :**

On parle de 120, 125 personnes.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Quand même, quand même.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1910 Mais c'est ponctuel. Il faut comprendre qu'avec le mandat de diffuseur octroyé par le Conseil des arts et des lettres du Québec maintenant, les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène sont mandatés par le Conseil des arts et des lettres du Québec et il y a un cahier de charges qui vient avec ça, il y a des restrictions. Donc il y a vraiment des charges et Scène Ouverte n'est pas engagée à l'heure actuelle dans ce type de démarche-là.

1915

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

1920                   Donc ma question qui n'était pas si limpide, il n'y a pas une autre salle de spectacle en vue, parfait. Ça c'est plus clair.

**M. JEAN RÉGNIER :**

1925                   Je peux ajouter quelque chose là-dessus, si vous permettez?

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Oui, allez-y.

1930                   **M. JEAN RÉGNIER :**

Évidemment, nous, on n'est pas la SDA. Nous, on désire s'installer sur le site du Technopôle. Ça fait depuis 2008 qu'on travaille ensemble là-dessus. Si jamais la SDA décide de faire autre chose que de travailler avec Scène Ouverte, nous on souhaite qu'on soit là.

1935

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Oui, oui, je comprends.

1940                   **M. JEAN RÉGNIER :**

Ça, c'est sûr. Mais pour ce qui nous regarde, il n'est pas question d'avoir une salle de spectacle. Quand on va accueillir des gens comme ça, c'est pour tester des choses, avoir l'avis des gens. On n'est pas en production de diffusion.

1945

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

1950 Il y a un graphique qui existe dans le document de SDA où on fait un scénario de phasage des quinze immeubles et la première phase qui était en jaune alors prenait le coin de Molson et de William. Donc je comprends qu'éventuellement on vous aurait assigné ou vous travaillez sur avoir un immeuble qui soit au coin de Molson et William-Tremblay pour avoir aussi accès à la petite place publique qui va être là.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1955 Ce que je comprends, oui. C'est que dans le fond, le souhait, c'est que les activités plus commerciales de ce phasage-là se fassent à l'angle ou en tout cas sur la façade Molson et William-Tremblay justement pour pas que ça soit directement en contact avec le résidentiel.

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

1960 Est-ce qu'on peut imaginer que vos activités d'animation extérieure puissent se faire également en hiver?

**M. DENIS LEFEBVRE :**

1965 Ce n'est pas exclu. Notre souhait, c'est de pouvoir... Nous, on fonctionne douze mois par année. Donc évidemment, notre souhait, c'est de pouvoir animer le lieu, toujours évidemment en lien avec la SDA mais oui, ça peut se faire aussi l'hiver.

**LE PRÉSIDENT :**

1970 Parce que la question portait aussi sur l'espace public extérieur. Vous nous dites que disons Scène Ouverte pourrait s'ancrer dans la communauté. On parle du grand triangle à l'intérieur du projet, le cœur du projet, qui est aussi un bassin de rétention, qui est aussi l'endroit où on plan écologique, on va planter des arbres, il va y avoir des milieux plus naturalisés et tout.

C'est-à-dire comment on peut concilier, par exemple, les aménagements à caractère plus naturel avec une animation puis des logements aux étages quand on veut réaliser des activités à caractère culturel dans une place comme celle-là?

1980

**M. JEAN RÉGNIER :**

Je sais entre autres qu'il y a un de nos groupes, Toxique Trottoir, qui ont fait un projet Roussillon... Rousselot. Rousselot qui est un coin dans Villeray où il y a beaucoup d'OBNL, des coop d'habitation, des appartements à loyer modique, qui ont travaillé dans ce milieu-là, puis leur projet, c'était de concevoir un voyage vers la lune et ils ont fait un vidéo avec ça. Donc c'est un projet très ludique avec les gens mais ils travaillaient avec des gens en milieu qui était dans un petit coin. C'est un milieu assez dur où il y avait souvent des problèmes... Les personnes plus âgées avaient peur des jeunes, des conflits des fois interethniques, etc., puis ça, ça a servi de rapprocher les gens, que les gens se connaissent, etc. Donc ça, ça se passait véritablement dans un milieu d'habitation.

1985

1990

Mais ce qui est intéressant aussi pour des groupes qui font des arts de la rue, c'est qu'il y a le parc à côté, il y a une scène qui est très peu utilisée dans le Parc Jean-Duceppe, une scène naturelle et ça donc ça peut être un endroit où il peut y avoir des activités extérieures d'animation.

1995

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Mais évidemment ces activités-là se font toujours aussi dans le respect évidemment des citoyens qui sont...

2000

**LE PRÉSIDENT :**

D'où la médiation culturelle.

2005

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Toujours, absolument.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai compris qu'il y a une distinction parce que c'est un mot qui est aussi utilisé à d'autres fins dans la société. C'est pour ça que l'associer avec « médiation culturelle »...

2015

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Oui, c'est un terme, je vous l'accorde, parfois trompeur. Même, moi je travaille beaucoup avec le jeune public, donc on travaille beaucoup avec les enseignants et même les enseignants, c'est un terme qui leur sonne étrange mais c'est pour ça que j'aime mieux parler de sensibilisation aux arts.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. J'apprécie beaucoup. Une dernière question.

2025

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Une dernière question. Vous demandez deux résidents d'artistes. Je comprends, après vous avoir écoutés, que ça serait logé dans l'atelier et non pas que... Non, pas nécessairement?

2030

**M. JEAN RÉGNIER :**

Allons-y à deux.

2035

**M. DENIS LEFEBVRE :**

2040 O.K. En fait, non, le projet, ça serait qu'il y ait des espaces, des studios en fait qui soient  
proches, en fait, à proximité de l'atelier et qui pourraient accueillir des artistes étrangers. Donc  
dans l'esprit d'avoir des échanges internationaux, donc de devenir un espace attiré de résidence  
internationale par le Conseil des arts et des lettres du Québec ou le Conseil des arts de  
Montréal.

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

2045 Donc c'est un effort supplémentaire culturel que vous demandez au promoteur.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

2050 Oui.

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

2055 C'est de vous fournir deux studios pour recevoir des artistes en résidence.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

Exact.

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Je comprends bien.

**LE PRÉSIDENT :**

2065 Avec une source de financement appropriée.



**M. JEAN RÉGNIER :**

2070 C'est ça. Habituellement, on a du financement pour ça parce qu'il n'y en a pas beaucoup  
au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 D'accord.

**Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Merci beaucoup.

2080 **M. DENIS LEFEBVRE :**

2085 En fait, c'est ça. C'est d'où l'idée d'être reconnu par le Conseil des arts et des lettres du  
Québec ou le Conseil des arts de Montréal comme un espace d'accueil pour les artistes  
étrangers.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci infiniment de votre participation.

2090 **M. JEAN RÉGNIER :**

Merci.

**M. DENIS LEFEBVRE :**

2095 Merci à vous.